



NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE DU BUDGET PRIMITIF 2023

L'article L2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au compte administratif et au budget primitif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation pour la commune de Versonnex ; elle est disponible sur le site internet de la commune : www.versonnex.fr.

Préambule

Le budget retrace l'ensemble des dépenses et des recettes prévues et autorisées pour l'année dans le respect des principes budgétaires et comptables : annualité, antériorité, unité budgétaire, universalité, sincérité, spécialité et équilibre.

Le Budget Primitif 2023 retrace l'ensemble des dépenses et des recettes prévisionnelles pour la commune entre le 1er janvier et le 31 décembre 2023.

Le Budget Primitif 2023 a été voté le 06 mars 2023 par le conseil municipal. Il peut être consulté sur simple demande en mairie aux heures d'ouvertures des bureaux.

I – La section de fonctionnement

Le budget de fonctionnement permet à notre collectivité d'assurer le quotidien.

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux.

Elle s'équilibre à **2 920 530,00 €**.

Dépenses	Montant (€)	Recettes	Montant (€)
Charges à caractère général	852 668,41	Produits des services et du domaine	291 230,00
Charges de personnel	1 309 100,00	Impôts et taxes	995 500,00
Autres charges de gestion	258 175,31	Dotations et participations	901 800,00
Atténuation de produits	180 592,00	Autres produits de gestion courante	110 000,00
Charges financières	30 570,59	Produits exceptionnels	1 000,00
Charges exceptionnelles	5 000,00	Atténuation de charges	21 000,00
Dotations aux provisions	2 000,00		
Dépenses imprévues	195 569,21		
TOTAL Dépenses réelles	2 833 675,52	TOTAL Recettes réelles	2 320 530,00
Dotation aux amortissements	86 854,48	Résultat de fonctionnement reporté	600 000,00
TOTAL Dépenses de fonct.	2 920 530,00	TOTAL Recettes de fonct.	2 920 530,00

1.1. Les dépenses de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement sont constituées par les salaires du personnel municipal, l'entretien et la consommation des bâtiments communaux, les achats de matières premières et de fournitures, les prestations de services effectuées, les subventions versées aux associations et les intérêts des emprunts à payer.

Les principaux postes de dépenses sont les suivants :

- **Les charges à caractère général** pour un montant de **852 668,41 €** (contre 1 025 114,23 € en 2022), comprennent l'eau, l'énergie, les contrats de location, de maintenance et prestations de service, les assurances, les achats de petit matériel, de fournitures administratives et scolaires, les fêtes et cérémonies, les cotisations et taxes diverses.

Les prévisions pour les dépenses d'énergie ont été gonflées pour tenir compte de la hausse du coût de l'énergie.

Nous maintenons le même niveau de crédits, afin de continuer la rénovation des bâtiments communaux et immeubles de rapport, réfection de la voirie, la location d'ordinateurs portables pour la Mairie et l'école maternelle.

- **Les charges du personnel** pour un montant budgété de **1 309 100 €** contre 1 310 415 € en 2022 (réalisé 1 155 777,68 € en 2022). Ces dépenses ont été recalculées pour prévoir les mouvements de personnel. Il est également prévu une revalorisation des salaires.
- **Les atténuations de produits** pour un montant de **180 592 €**, équivalent à l'année passée, concernent les reversements de produits et fonds de péréquation :
 - o Le reversement de l'attribution de compensation à Pays de Gex Agglo : **5 010 €**
 - o Le reversement du FNGIR : **148 986 €**
 - o Le reversement du FPIC : **26 596 €**
- **Les autres charges de gestion courante** pour **258 175,31 €** contre 210 133,38 € en 2022 comprennent les indemnités des élus (**75 000 €**), la cotisation au SDIS (**31 775,31 €**), la subvention au CCAS (**6 500 €**), les subventions aux associations (**15 000 €**), les autres contributions (50 000 €) pour le SIEA et le COSEC par exemple.
- **Les charges financières de 30 570,59 €**, contre 35 218,16 € en 2022 concernent le remboursement des intérêts de la dette.
- **Les dotations aux provisions** pour un montant de **2 000 €**.
- **Les dépenses imprévues** : une somme de 195 569,21 € est inscrite à ce compte.

Les opérations d'ordre : dotations aux amortissements qui ne donnent pas lieu à encaissement ni décaissement : **86 854,48 €**.

Les dépenses réelles de fonctionnement 2023 représentent 2 833 675,52 €, soit une diminution de 3,84 % par rapport au BP 2022 (2 942 761,50 €). Les crédits sont répartis ainsi :

	BP 2022	BP 2023	Evolution en valeur	Evolution en %
011 - Charges à caractère général	1 025 114,23 €	852 668,41 €	- 172 445,82 €	-16,82%
012 - Charges de Personnel	1 310 415,00 €	1 309 100,00 €	- 1 315,00 €	-0,10%
014 - Atténuation de produits	180 592,00 €	180 592,00 €	- €	0,00%
022 - Dépenses imprévues	174 288,73 €	195 569,21 €	21 280,48 €	12,21%
65 - Subventions et autres charges	210 133,38 €	258 175,31 €	48 041,93 €	22,86%
66 - Frais financiers	35 218,16 €	30 570,59 €	- 4 647,57 €	-13,20%
67 - Charges exceptionnelles	5 000,00 €	5 000,00 €	- €	0,00%
68 - Provisions	2 000,00 €	2 000,00 €	- €	0,00%
Total Dépenses réelles	2 942 761,50 €	2 833 675,52 €	- 109 085,98 €	-3,71%
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	68 701,21 €	86 854,48 €	18 153,27 €	26,42%
Total Dépenses de fonctionnement	3 011 462,71 €	2 920 530,00 €	- 90 932,71 €	-3,02%

1.2. Les recettes de fonctionnement

Les recettes correspondant aux sommes encaissées au titre des prestations fournies à la population (restauration scolaire, centre de loisirs, locations de salles et matériels...), aux impôts locaux, aux dotations versées par l'Etat et aux revenus des immeubles.

Les principales recettes de notre commune, **pour un montant total de 2 920 530,00 €**, sont les suivantes :

- **Les atténuations de charges** pour un montant de **21 000 €** correspondent au remboursement des rémunérations et charges de personnel en maladie, accident du travail, du fonds de compensation du supplément familial.
- **Les recettes des services proposés aux habitants** (services périscolaires et de loisirs (265 000 €), participation de la commune de Sauvigny pour la mise à disposition du garde-champêtre (4 230 €), locations de matériel, charges des logements...)
⇒ **Prévisions pour 2023 : 291 230 €**

- **Les impôts et taxes :**

Les taux d'imposition restent inchangés depuis 2011, à savoir 15,17 % pour le foncier bâti, augmenté l'année dernière du taux du département de 13,97 % qui vient en compensation de la perte de taxe d'habitation et pour le foncier non bâti (57,07%).

Au vu de la situation financière de la commune, il est proposé de ne pas augmenter les taux d'imposition pour 2023.

Les droits de place (4 000 €), la taxe sur les pylônes électriques (20 000 €) et la taxe additionnelle aux droits de mutation (20 000 €).

⇒ **Prévisions pour 2023 : 995 500 €**

- **Les dotations et participations :**

Le chapitre 74 « Dotations, subventions et participations » est en baisse par rapport à 2022 (42%). Il est composé principalement de :

- La dotation globale de fonctionnement (DGF) de **270 000 €** en légère diminution par rapport à 2022.
- La dotation de solidarité rurale de **30 000 €**.
- Le FCTVA de 2022 sur les dépenses de fonctionnement (bâtiments et voirie) pour 1 500 €.
- La compensation franco-genevoise (CFG) d'un montant de **570 000 €** (prévisions selon les 3 dernières années)
- Les prestations de service versées par la CAF pour le périscolaire et extrascolaire pour un montant de 20 000 €.

⇒ **Prévisions pour 2023 : 901 800 €**

- **Autres produits de gestion courante : Les revenus des immeubles** prévus pour **110 000 €**.

- **Les produits exceptionnels** pour un montant de **1 000 €** pour permettre d'annuler des mandats sur les exercices précédents.

- **Le résultat reporté (R002)** pour un montant de **600 000 €**.

Les recettes réelles de fonctionnement 2023 représentent 2 320 530 €. Elles sont en diminution de 20,30 % par rapport au BP 2022 (du fait de la double CFG encaissée en 2022) et sont réparties ainsi :

	BP 2022	BP 2023	Evolution en valeur	Evolution en %
013 - Atténuation de charges	20 000,00 €	21 000,00 €	1 000,00 €	5,00%
70 - Produits des services	261 280,00 €	291 230,00 €	29 950,00 €	11,46%
73 - Impôts et taxes	945 500,00 €	995 500,00 €	50 000,00 €	5,29%
74 - Dotations et participations	1 573 182,71 €	901 800,00 € -	671 382,71 €	-42,68%
75 - Produits de gestion courante	110 500,00 €	110 000,00 € -	500,00 €	-0,45%
77 - Produits exceptionnels	1 000,00 €	1 000,00 €	- €	0,00%
Total Recettes réelles	2 911 462,71 €	2 320 530,00 € -	590 932,71 €	-20,30%
002 - Résultat de fonctionnement reporté	100 000,00 €	600 000,00 €	500 000,00 €	500,00%
Total Dépenses de fonctionnement	3 011 462,71 €	2 920 530,00 € -	90 932,71 €	-3,02%

I – La section d'investissement

Le budget d'investissement prépare l'avenir. Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la commune à moyen ou long terme.

Elle concerne des actions, dépenses ou recettes, à caractère exceptionnel.

Le budget d'investissement de la commune regroupe :

- en dépenses : toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel, d'informatique, de véhicules, de biens immobiliers, d'études et de travaux soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de création.

- en recettes : deux types de recettes coexistent : les recettes dites patrimoniales telles que celles perçues en lien avec les permis de construire (taxe d'aménagement) et les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement retenues (par exemple : des subventions relatives à une construction nouvelle).

Dépenses	Montant (€)	Recettes	Montant (€)
Opérations d'équipement	1 370 000,00	Apports, dotations et réserves	587 401,04
<i>229 – Cœur de village – Grange à Pont</i>	<i>1 070 000,00</i>	Subventions d'investissement	14 318,00
<i>230 – Rénovation énergétique du Groupe scolaire</i>	<i>300 000,00</i>	<i>Op. 228 – Sécurisation Route de Collex-Bossy</i>	<i>14 318,00</i>
		Emprunts et dettes assimilées	7 132,08
Immo incorporelles	37 386,88	Opérations de cessions	1 620 000,00
Immo corporelles	936 748,68		
Emprunts et dettes assimilées	248 805,65		
Subventions d'équipement versées	56 375,00		
Dépenses imprévues	208 215,16		
TOTAL	2 857 531,37	TOTAL	2 228 851,12
		Amortissement des immobilisations	86 854,48
		Solde d'exécution section d'investissement	541 825,77
TOTAL	2 857 531,37	TOTAL	2 857 531,37

2.1. Les dépenses d'investissement

Pour l'année 2023, un nouveau programme d'investissement est prévu, qui engendrera des dépenses d'investissements.

Les travaux de la voie verte et de sécurisation de la route de Collex-Bossy sont terminés.

Les dépenses d'investissement sont composées des crédits de report de 2022 de 26 129,17 € (site internet, portes coupe-feu élémentaire et volets roulants, mise en conformité installations électriques Ancien atelier communal) et de nouveaux crédits (2 831 663,80 €), pour un montant total de 2 857 531,37 €.

Nous trouvons tout d'abord les dépenses d'équipement :

- **Le chapitre 204 – Subventions d'équipement versées** pour un montant de **56 375 €** qui correspond à la participation de notre commune au SIEA pour le raccordement des stations de recharges vélo électriques et la modernisation de l'éclairage public.
- **Le chapitre 20 – Immobilisation incorporelles** avec **37 386,88 €**, comprenant 2 730 € pour le site internet, près de 15 000 € pour l'acquisition de nouveaux logiciels (INOE, AGEDI) et une enveloppe de 20 000 € de frais d'études pour la requalification de la traversée du village.
- **Le chapitre 21 – immobilisations corporelles** constituées par :
 - o La pose de jeux à l'école maternelle pour près de **45 000 €** et une enveloppe prévisionnelle pour de nouvelles aires de jeux / aménagements ludiques pour **50 000 €** ;
 - o Une enveloppe de **60 000 €** en prévision de l'acquisition d'un nouveau véhicule de première intervention pour les sapeurs-pompiers et de son aménagement ;
 - o L'installation d'un système d'air compresseur au CTS pour près de 7 000 € ;
 - o La mise aux normes pour la récupération des graisses de la Fruitière pour près de 10 000 € ;
 - o En matière de voirie : le reprofilage du chemin de la Plaine et la réfection d'autres chemins pour **110 000 €**.
 - o L'acquisition de réfrigérateurs pour la cantine scolaire pour un montant près de 8 000 €.

⇒ **Prévisions pour 2023 : 936 748,68 €**

Les opérations d'équipements – immobilisations en cours pour un montant total de **1 370 000,00 €** dont vous trouverez le détail dans le tableau ci-dessous :

Détail des opérations d'équipement	BP 2023
229 - Aménagement Cœur de Village – Grange à Pont (2031)	70 000,00
229 – Aménagement Cœur de village – Grange à Pont (2313)	1 000 000,00
230 – Rénovation énergétique du groupe scolaire (2031)	50 000,00
230 – Rénovation énergétique du groupe scolaire (2313)	250 000,00
TOTAUX	1 370 000,00

Accusé de réception en préfecture
001-210104352-20230306-D202303014-DE
Date de réception préfecture : 08/03/2023

Ensuite nous trouvons les dépenses financières :

Le chapitre 16 – Emprunts et dettes assimilées d'un montant de **248 805,65 €** concerne le remboursement du capital des emprunts et les cautionnements.

Les dépenses imprévues : une somme de 208 215,16 € est inscrite à ce compte.

2.2. Les recettes d'investissement

Elles sont constituées par les subventions d'équipement :

Les subventions d'investissement (13) : En crédit de report 2022, il reste le solde de **14 318 €** de la subvention de la DSIL pour la sécurisation de la route de Collex-Bossy (Création voie verte).

⇒ **Prévisions pour 2023 : 14 318,00 €**

Ensuite les recettes financières :

- **Les dotations, fonds divers et réserves (10)**, le FCTVA (89 000 € pour 2023), les taxes d'aménagement estimées à 15 000 € et l'excédent de fonctionnement (1068 : 483 401,04 €).

⇒ **Prévisions pour 2023 : 587 401,04 €**

- **Les emprunts et dettes assimilées (16)**, dépôts et cautionnements reçus (165) de 7 132,08 €

⇒ **Prévisions pour 2023 : 7 132,08 €**

Et enfin les opérations d'ordre :

- **Les opérations d'ordre de transfert entre sections (040)** pour un montant de **86 854,48 €**,

- **Le solde d'exécution de la section d'investissement (001) est de 541 825,77 €.**

I. Effectif de la Collectivité

La collectivité compte 33 agents dans son effectif dont 24 à temps complet, 9 à temps non complet et 1 à temps partiel.

- 1 Directrice Générale des Services à temps complet
- 1 Rédacteur Finances et Juridique à temps complet
- 4 Adjoints administratifs à temps complet
- 1 Garde Champêtre à temps complet
- 1 Agent de Maîtrise aux Services Techniques à temps complet
- 2 Adjoints Techniques aux Services Techniques à temps complet
- 1 Directeur de Centre de loisirs à temps complet
- 1 Directeur adjoint de Centre de loisirs à temps complet
- 5 Adjoints d'animation à temps complet
- 1 Adjoint d'animation à temps partiel
- 1 ATSEM Principal de 1ère Classe à temps complet
- 6 adjoints techniques à temps complet
- 7 Adjoints techniques à temps non complet
- 1 adjoint Technique pour la surveillance cantine à temps non complet

II. Etat de la dette

Au 1^{er} janvier 2022, l'encours de la dette communale s'élève à la somme de 2 639 476,17 € soit 1 185,75 € par habitant, soit un endettement en dessus de la moyenne départementale qui est de 727 € par habitant pour la strate des communes de 2 000 à 3 500 habitants.

Population légale 2019 : 2 226 habitants (derniers chiffres connus)